



Séance spécial du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le jeudi 16 juin 2016 à 11 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères Mike Duggan, Richard M. Bégin, Maxime Tremblay, Jocelyn Blondin, Mireille Apollon, Louise Boudrias, Denise Laferrière, Cédric Tessier, Denis Tassé, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Sylvie Goneau, Stéphane Lauzon, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse formant quorum du conseil, sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Est absente, madame la conseillère Josée Lacasse.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

L'avis de convocation ainsi que ses certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

Monsieur le président constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

CM-2016-532 **SUSPENSION DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JOCELYN BLONDIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS TASSÉ**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de suspendre la présente séance à 11 h 32.

Adoptée

CM-2016-533 **REPRISE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES CARPENTIER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JOCELYN BLONDIN**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de reprendre la présente séance à 11 h42.

Adoptée

CM-2016-534 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARTIN LAJEUNESSE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARC CARRIÈRE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance, comme soumis.

Adoptée

CM-2016-535

MANDAT À L'ADMINISTRATION D'ENTAMER LES NÉGOCIATIONS DE GRÉ À GRÉ AVEC L'ORGANISME VISION MULTISPORTS OUTAOUAIS - PROJET D'AMPHITHÉÂTRE DE 4000 PLACES

CONSIDÉRANT la résolution du conseil municipal du 2 juin 2015 (CM-2015-342);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau avait fait connaître, par cette résolution, sa volonté de participer à un projet porté par le secteur privé qui permettrait la réalisation d'un aréna pouvant accueillir les Olympiques de Gatineau, aréna dont la Ville ne serait pas propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a reçu deux offres suite à la résolution;

CONSIDÉRANT QUE deux comités, administratif et politique (exécutif), ont procédé à l'analyse des offres reçues;

CONSIDÉRANT la disponibilité de la subvention de 26,5M\$ du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT les différents échanges survenus dans les derniers mois avec les représentants du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi que les différentes analyses effectuées;

CONSIDÉRANT la possibilité de négocier une entente de gré à gré avec un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues le 14 juin en comité plénier;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de débiter les négociations de gré à gré avec Vision Multisports Outaouais :

**IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR**

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate l'administration d'entamer les négociations de gré à gré avec l'organisme Vision Multisports Outaouais, le tout sous réserve de l'adoption d'un mécanisme légal qui permettra de formaliser l'entente à être négociée.

AMENDEMENT SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JOCELYN BLONDIN**

d'ajouter les mots suivants au premier considérant « et la résolution du 20 octobre 2015 (CM-2015-776) ».

L'amendement est accepté à l'unanimité.

MANDAT À L'ADMINISTRATION D'ENTAMER LES NÉGOCIATIONS DE GRÉ À GRÉ AVEC L'ORGANISME VISION MULTISPORTS OUTAOUAIS - PROJET D'AMPHITHÉÂTRE DE 4000 PLACES

CONSIDÉRANT la résolution du conseil municipal du 2 juin 2015 (CM-2015-342) et la résolution du 20 octobre 2015 (CM-2015-776);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau avait fait connaître, par cette résolution, sa volonté de participer à un projet porté par le secteur privé qui permettrait la réalisation d'un aréna pouvant accueillir les Olympiques de Gatineau, aréna dont la Ville ne serait pas propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a reçu deux offres suite à la résolution;

CONSIDÉRANT QUE deux comités, administratif et politique (exécutif), ont procédé à l'analyse des offres reçues;

CONSIDÉRANT la disponibilité de la subvention de 26,5M\$ du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT les différents échanges survenus dans les derniers mois avec les représentants du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi que les différentes analyses effectuées;

CONSIDÉRANT la possibilité de négocier une entente de gré à gré avec un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues le 14 juin en comité plénier;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de débiter les négociations de gré à gré avec Vision Multisports Outaouais :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MAXIME PEDNEAUD-JOBIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate l'administration d'entamer les négociations de gré à gré avec l'organisme Vision Multisports Outaouais, le tout sous réserve de l'adoption d'un mécanisme légal qui permettra de formaliser l'entente à être négociée.

Monsieur le président demande le vote sur la résolution principale amendée.

POUR	CONTRE	ABSENTE
M. Mike Duggan	M ^{me} Louise Boudrias	M ^{me} Josée Lacasse
M. Richard M. Bégin	M ^{me} Sylvie Goneau	
M. Maxime Tremblay		
M. Jocelyn Blondin		
M ^{me} Mireille Apollon		
M ^{me} Denise Laferrière		
M. Cédric Tessier		
M. Denis Tassé		
M ^{me} Myriam Nadeau		
M. Gilles Carpentier		
M. Jean-François LeBlanc		
M. Jean Lessard		
M. Marc Carrière		
M. Martin Lajeunesse		
M. Daniel Champagne		
M. le maire Maxime Pedneaud-Jobin		

Monsieur le président déclare la résolution principale adoptée.

Adoptée sur division

CM-2016-536

**MANDAT À L'ADMINISTRATION - PROLONGATION DU PROTOCOLE
D'ENTENTE AVEC LES OLYMPIQUES DE GATINEAU ET MÉCANISME DE
TRANSITION**

CONSIDÉRANT la résolution du conseil municipal du 2 juin 2015 (CM-2015-342);

CONSIDÉRANT l'intention de la Ville de Gatineau d'amorcer un processus de négociations de gré à gré avec l'organisme Vision Multisports Outaouais afin de permettre la réalisation et la construction d'un aréna pouvant accueillir les Olympiques de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le protocole actuellement en place avec les Olympiques de Gatineau doit prendre fin le 31 août 2016;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Gatineau de prolonger le protocole d'entente jusqu'au 31 août 2018;

CONSIDÉRANT les délais qui seront nécessaires, le cas échéant, afin de procéder à la construction du futur aréna pouvant accueillir les Olympiques de Gatineau;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Gatineau d'élaborer dès à présent des mécanismes pour toute période de transition entre l'actuel aréna Robert-Guertin et tout nouvel aréna, le cas échéant;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues le 14 juin en comité plénier :

**IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR**

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate l'administration à présenter une résolution visant à prolonger le protocole d'entente actuel avec les Olympiques de Gatineau jusqu'au 31 août 2018;

De plus, ce conseil mandate l'administration afin d'élaborer dès à présent des mécanismes pour toute période de transition entre l'actuel aréna Robert-Guertin et tout nouvel aréna, le cas échéant.

AMENDEMENT SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MAXIME PEDNEAUD-JOBIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES CARPENTIER**

d'ajouter les mots suivants au premier considérant « et de la résolution du 20 octobre 2015 (CM-2015776) ».

L'amendement est accepté à l'unanimité.

**MANDAT À L'ADMINISTRATION - PROLONGATION DU PROTOCOLE
D'ENTENTE AVEC LES OLYMPIQUES DE GATINEAU ET MÉCANISME DE
TRANSITION**

CONSIDÉRANT la résolution du conseil municipal du 2 juin 2015 (CM-2015-342) et la résolution du 20 octobre 2015 (CM-2015-776);

CONSIDÉRANT l'intention de la Ville de Gatineau d'amorcer un processus de négociations de gré à gré avec l'organisme Vision Multisports Outaouais afin de permettre la réalisation et la construction d'un aréna pouvant accueillir les Olympiques de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le protocole actuellement en place avec les Olympiques de Gatineau doit prendre fin le 31 août 2016;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Gatineau de prolonger le protocole d'entente jusqu'au 31 août 2018;

CONSIDÉRANT les délais qui seront nécessaires, le cas échéant, afin de procéder à la construction du futur aréna pouvant accueillir les Olympiques de Gatineau;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Gatineau d'élaborer dès à présent des mécanismes pour toute période de transition entre l'actuel aréna Robert-Guertin et tout nouvel aréna, le cas échéant;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues le 14 juin en comité plénier :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MAXIME TREMBLAY
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MAXIME PEDNEAUD-JOBIN**

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate l'administration à présenter une résolution visant à prolonger le protocole d'entente actuel avec les Olympiques de Gatineau jusqu'au 31 août 2018;

De plus, ce conseil mandate l'administration afin d'élaborer dès à présent des mécanismes pour toute période de transition entre l'actuel aréna Robert-Guertin et tout nouvel aréna, le cas échéant.

Adoptée

CM-2016-537

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARC CARRIÈRE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS TASSÉ**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la séance à 12 h 16.

Adoptée

DANIEL CHAMPAGNE
Conseiller et président
Conseil municipal

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier